

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2024

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2024

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2024, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 138.666.670 dinars, un actif net de 138.161.876 dinars et un bénéfice de la période de 2.222.104 dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » comprenant le bilan au 31 Mars 2024, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2024, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 29 Avril 2024

Le Commissaire Aux Comptes :

DELTA CONSULT

Wael KETATA

BILAN ARRETE AU 31 Mars 2024
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/03/2024	31/03/2023	Année 2023
Portefeuille-titres	4	104 804 980	84 569 498	97 769 880
Obligations et valeurs assimilées		103 798 400	84 569 498	97 769 880
Titres des Organismes de Placement Collectif		1 006 580	-	-
Placements monétaires et disponibilités		33 861 481	25 819 597	34 514 741
Placements monétaires	5	30 875 532	15 041 182	31 885 611
Disponibilités		2 985 949	10 778 415	2 629 130
Autres actifs	6	208	299	243
TOTAL ACTIF		138 666 670	110 389 394	132 284 864
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	484 755	340 896	163 301
Autres créditeurs divers	8	20 039	33 940	39 481
TOTAL PASSIF		504 794	374 836	202 782
ACTIF NET				
Capital	9	128 156 842	102 804 808	124 408 190
Sommes capitalisables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		7 903 908	5 649 528	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		2 101 126	1 560 222	7 673 891
ACTIF NET		138 161 876	110 014 558	132 082 082
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		138 666 670	110 389 394	132 284 864

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisien)

<i>Libellé</i>	<i>Note</i>	<i>Période du 01/01/24 au 31/03/24</i>	<i>Période du 01/01/23 au 31/03/23</i>	<i>Année 2023</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	1 695 325	1 349 551	5 946 025
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 695 325	1 349 551	5 946 025
Revenus des placements monétaires	11	399 657	188 179	1 043 990
Revenus des prises en pension	12	476 640	287 560	2 195 705
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 571 622	1 825 290	9 185 720
Charges de gestion des placements	13	(321 453)	(240 614)	(1 174 592)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 250 169	1 584 677	8 011 128
Autres charges	14	(48 623)	(35 787)	(167 222)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 201 546	1 548 890	7 843 905
Régularisation du résultat d'exploitation		(100 420)	11 332	(170 014)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 101 126	1 560 222	7 673 891
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		100 420	(11 332)	170 014
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		31	16 220	56 485
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		20 528	17 489	71 534
Frais de négociation		-	(120)	(182)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		2 222 104	1 582 479	7 971 742

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Libellé	Période du 01/01/24 au 31/03/24	Période du 01/01/23 au 31/03/23	Année 2023
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	2 222 104	1 582 479	7 971 742
Résultat d'exploitation	2 201 546	1 548 890	7 843 905
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	20 528	17 489	71 534
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	31	16 220	56 485
Frais de négociation de titres	-	(120)	(182)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	3 857 690	2 069 385	17 747 645
Souscriptions			
- Capital	25 331 604	15 774 400	102 132 335
- Régularisation des sommes non distribuables	802	2 796	5 664 468
- Régularisation des sommes distribuables	1 678 199	967 982	3 192 049
Rachats			
- Capital	(21 602 601)	(13 823 870)	(85 147 084)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 711)	(2 498)	(4 732 060)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 548 602)	(849 425)	(3 362 063)
VARIATION DE L'ACTIF NET	6 079 794	3 651 864	25 719 388
ACTIF NET			
En début de période	132 082 082	106 362 694	106 362 694
En fin de période	138 161 876	110 014 558	132 082 082
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	985 856	843 715	843 715
En fin de période	1 015 406	860 038	985 856
VALEUR LIQUIDATIVE	136,066	127,918	133,977
TAUX DE RENDEMENT	1,56%	1,47%	6,28%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Au 31 Mars 2024

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est une société d'investissement obligataire à capital variable de type capitalisation, régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Elle a été créée le 26 Octobre 1998 à l'initiative de la société « UBCI » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances, en date du 03 novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est confiée à la Société « UBCI BOURSE », le dépositaire étant l'« UBCI ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension :

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- Titres reçus en Pension :

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2024 à 104.804.980 dinars, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2024	% Actif net
Obligations et valeurs assimilés			99 740 646	103 798 400	75,13%
Obligations des sociétés			28 626 694	29 329 340	21,23%
TN0003400660	A. BANK SUB 2020-03 T 9.20	10 000	400 000	403 941	0,29%
TNDE9EH7SA12	A.BANK SUB 2023-2 T10.05%	30 000	3 000 000	3 100 830	2,24%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA 10 %	10 000	800 000	829 202	0,60%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CA 10.5 %	25 000	2 000 000	2 016 984	1,46%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023-2 CA 10.7%	40 000	4 000 000	4 157 167	3,01%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASE 2022-1-A 10%	5 000	400 000	416 787	0,30%
TNCTFVWUXV74	ATTIJARI LEASE 2022-1-B T+2.75	5 000	400 000	418 043	0,30%
TNMEZPU3I4U2	ATTIJARI LEASE 2023-1 10.7%	30 000	3 000 000	3 115 069	2,25%
TNO6AI2ZF0D3	ATTIJARI LEASE 2024-1 10.6%	30 000	3 000 000	3 006 970	2,18%
TN0006610554	ATTIJARI LEASE SUB 2020-1	9 700	388 000	398 953	0,29%
TN9MG9SI38K0	BIAT SUB 2022-1 T+2.95%	20 000	2 000 000	2 145 020	1,55%
TN0003100674	BNASUB09	1 700	11 254	11 732	0,01%
TN0007310543	HL 2020-2 10.6%	5 000	200 000	206 487	0,15%
TNL7VQZVHR54	HL 2023-A-1 10.75%	20 000	1 600 000	1 601 885	1,16%
TNAQSF8ZD1W	HL 2024-1 A 10.7%	30 000	3 000 000	3 003 518	2,17%
TN0002102101	TLF A 11.4%	8 000	173 440	174 424	0,13%
TN0002102150	TLF 2021-1 9.7 %	5 900	354 000	380 420	0,28%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1 10.6 %	15 000	1 500 000	1 506 970	1,09%
TNR4CLXNS26	WIFAK BANK 2022-2 CA 9.25%	30 000	2 400 000	2 434 938	1,76%
Emprunt national			47 975 000	49 928 443	36,14%
TNVFSFLG1FH4	E.NAT 2022 T4 CC T+2.25%	20 000	2 000 000	2 059 749	1,49%
TNEFCT8MXYZ3	E.NAT 2022 T4 CC TF 9.6%	20 000	2 000 000	2 055 969	1,49%
TNVE955M6R90	E.NAT 2023 T3 CB TF 9.8%	50 000	5 000 000	5 214 795	3,77%
TN5XXZZ454U2	EMP NAT 2022 T1 CC TF 9.1%	70 500	7 050 000	7 069 686	5,12%
TNQHMI7RIBR5	EMP NAT 2022 T1 CC TV T+2.65 %	10 000	1 000 000	1 003 267	0,73%
TNI9EO2MTU05	EMP NAT 2022 T2 CC TF 9.6%	30 000	3 000 000	3 183 689	2,30%
TN11TIB0EPV4	EMP NAT 2022 T2 CC TV T+2.4%	30 000	3 000 000	3 198 964	2,32%
TN0008000838	EMP NAT T1 2021 CAT B 8.8%	52 250	5 225 000	5 500 124	3,98%
TN0008000846	EMP NAT T1 2021 CAT C 8.9%	15 700	15 700 000	16 536 083	11,97%
TN3QL5M1QLW6	EMP NAT T3 2021 CAT C 8.9%	4 000	4 000 000	4 106 117	2,97%
BTA			23 138 952	24 540 618	17,76%
TN0008000622	BTA 03-2026	2 000	1 830 400	1 970 792	1,43%
TN0008000606	BTA-04-2028	9 000	8 678 800	9 357 172	6,77%
TN0008000580	BTA-10-2026	13 000	12 629 752	13 212 654	9,56%
Titres des Organismes de Placement Collectif			1 002 628	1 006 580	0,73%

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2024	% Actif net
TITRES OPCVM			1 002 628	1 006 580	0,73%
TN0002400604	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	9 400	1 002 628	1 006 580	0,73%
TOTAL			100 743 274	104 804 980	75,86%
Pourcentage par rapport à l'Actif					75,58%

NOTE 5 : PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2024 à 30.875.532 dinars, se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2024	% Actif net
	<u>Certificats de dépôt</u>	19 023 880	19 358 133	14,01%
TNIHGIRSS1P3	Certificat de dépôt AIL au 22/07/24 à 10,5% 270J	4 237 196	4 386 120	3,17%
TN0M2FFW5CM8	Certificat de dépôt BNA au 10/07/24 à 9,74 % 170 J	7 718 579	7 831 406	5,67%
TNXEVAECNPV7	Certificat de dépôt BTK.L au 03/12/2024 à 10,4% 270J	5 652 690	5 681 514	4,11%
TNJFQWHSEI23	Certificat de dépôt BTK.L au 31/07/2024 à 10.5% 260J	1 415 414	1 459 094	1,06%
	<u>Créances sur opérations de pensions livrées</u>	11 501 715	11 517 399	8,34%
	Pension livrée BIAT au 12/04/2024 à 8,97% pour 14 jours	3 500 063	3 502 672	2,54%
	Pension livrée BIAT au 02/04/2024 à 8,97% pour 11 jours	3 000 688	3 008 163	2,18%
	Pension livrée BIAT au 05/04/2024 à 8,97% pour 9 jours	2 500 141	2 503 253	1,81%
	Pension livrée BIAT au 08/04/2024 à 8,97% pour 11 jours	2 500 822	2 503 311	1,81%
	TOTAL	30 525 595	30 875 532	22,35%
	Pourcentage par rapport au total des actifs			22,27%

NOTE 6 : AUTRES ACTIFS

Cette rubrique s'élève au 31 Mars 2024 à 208 dinars contre 299 dinars au 31 Mars 2023 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2024</u>	<u>31/03/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
RS sur achats Obligations	208	299	243
Total	208	299	243

NOTE 7 : OPERATEURS CREDITEURS

Cette rubrique s'élève au 31 Mars 2024 à 484.755 dinars contre 340.896 dinars au 31 Mars 2023 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2024</u>	<u>31/03/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Gestionnaire	142 868	106 939	-
Dépositaire	72 167	53 266	36 450
Distributeurs	269 719	180 691	126 851
Total	484 755	340 896	163 301

NOTE 8 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Cette rubrique s'élève au 31 Mars 2024 à 20.039 dinars contre 33.940 dinars au 31 Mars 2023 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2024</u>	<u>31/03/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Etat, retenue à la source	-	9 733	16 475
Redevance CMF	12 145	9 310	11 848
Charges à payer	7 894	14 897	11 158
Total	20 039	33 940	39 481

NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2024 se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2023

Montant	124 408 190
Nombre de titres	985 856
Nombre d'actionnaires	713

Souscriptions réalisées

Montant	25 331 604
Nombre de titres émis	200 737
Nombre d'actionnaires nouveaux	97

Rachats effectués

Montant	(21 602 601)
Nombre de titres rachetés	(171 187)
Nombre d'actionnaires sortants	(36)

Autres mouvements

Plus (ou moins) values réalisées sur titres	31
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	20 528
Régularisation des sommes non distribuables	(910)

Capital au 31-03-2024

Montant	128 156 842
Nombre de titres	1 015 406
Nombre d'actionnaires	774

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 1.695.325 dinars pour la période allant du 01/01 au 31/03/2024, contre 1.349.551 dinars pour la même période de l'exercice 2023, et se détaillent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2024	du 01/01 au 31/03/2023	Année 2023
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>			
<i>Revenus des obligations</i>			
- intérêts	498 154	267 551	2 013 986
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>			
- intérêts (BTA et Emprunt National)	1 197 172	1 082 000	3 932 039
Total	1 695 325	1 349 551	5 946 025

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2024 à 399.657 dinars, contre 188.179 dinars pour la même période de l'exercice 2023, et se détaille ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2024	du 01/01 au 31/03/2023	Année 2023
Intérêts des dépôts	15 474	66 040	155 945
Intérêts des certificats de dépôt	384 184	122 139	888 046
Total	399 657	188 179	1 043 990

NOTE 12 : REVENUS DES PRISES EN PENSION

Les Intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2024	du 01/01 au 31/03/2023	Année 2023
Intérêts au titre des opérations de mise en pensions livrées	476 640	287 560	2 195 705
Total	476 640	287 560	2 195 705

NOTE 13 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2024 à 321.453 dinars, contre 240.614 dinars pour la période allant du 01/01 au 31/03/2023, se détaillant ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2024	du 01/01 au 31/03/2023	Année 2023
Rémunération du gestionnaire	142 868	106 939	522 041
Rémunération du dépositaire	35 717	26 735	130 510
Rémunération des distributeurs	142 868	106 939	522 041
Total	321 453	240 614	1 174 592

NOTE 14 : AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2024 à 48.623 dinars, contre 35.787 dinars pour la période allant du 01/01 au 31/03/2023, se détaillant ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2024	du 01/01 au 31/03/2023	Année 2023
Redevance CMF	35 717	26 735	130 510
Taxes	7 068	3 432	13 920
Frais bancaires	30	43	175
Frais de publications	1 546	1 350	5 476
Honoraires commissaire aux comptes	1 776	1 761	7 142
Jetons de Présence	2 486	2 466	10 000
Total	48 623	35 787	167 222

NOTE 15 : REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DEPOSITAIRE ET DES DISTRIBUTEURS***Rémunération du gestionnaire :***

La gestion de l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UBCI BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,4% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'UBCI assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'UBCI perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération des distributeurs :

L'UBCI BOURSE et l'UBCI assurent la fonction de distributeur de fonds et de titres. En contrepartie de leurs services, l'UBCI BOURSE et l'UBCI perçoivent une rémunération de 0,4% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.